

# POUR UNE POLITIQUE DE FORMATION APRES L'OBTENTION DU PERMIS

## LE POST-PERMIS

Ayant fixé l'objectif ambitieux de réduire le nombre de victimes de la route (objectif 2000 morts en 2020) les pouvoirs publics ont donc choisi d'aller au-delà de l'apprentissage initial de la conduite et de la formation-sanction que nous connaissons aujourd'hui

En proposant un Rendez-vous Post-Permis basé sur le volontariat les pouvoirs publics fondent l'espoir de transformer la maxime « Apprendre à conduire en Apprendre à se conduire »

Ce Rendez-vous Post-Permis a pour objet de renforcer la prise de conscience des limites et de aptitudes des conducteurs mais aussi des facteurs qui influencent leurs motivations personnelles par rapport à la sécurité et à la prise de responsabilité sociale liée à la conduite.

L'apprenti conducteur a, lors de sa formation initiale toute son attention centrée sur l'acquisition de la maîtrise du véhicule (niveau 1 de la matrice) alors que la formation « Post-Permis » suite à une certaine maturation et expérience peut en revanche développer auprès de lui d'autres aspects et contenus liés aux habilités, aux aptitudes cognitives, aux motivations ainsi qu'aux représentations liées au déplacement routier.

L'ensemble des contenus proposés dans notre programme est le fruit d'une sélection parmi les compétences pédagogiques spécifiques du REMC mais aussi sur un travail axé sur les niveaux haut de la matrice.

Cette sélection est notamment axée sur le développement d'attitudes positives par rapport à la sécurité routière passant, pour les jeunes conducteurs, par une meilleure connaissance du risque routier, l'amélioration de la qualité de leurs décisions en circulation et la prise de conscience de leurs limites individuelles dans le système HVE

Un programme officiel « Post-Permis » n'existant pas à ce jour notre établissement vous propose une journée de formation alliant « Phase théorique et phase pratique »



## APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

Dès 15 ans, un jeune peut apprendre à conduire. Cet apprentissage anticipé de la conduite (AAC) offre de nombreux avantages. Notamment l'occasion d'acquérir une solide expérience de la conduite en situation réelle, avant de se lancer seul sur la route.

### Les avantages de l'AAC

Ils sont multiples et incontestables. Pas seulement financiers. Choisir l'AAC, c'est la perspective de bénéficier de :

- L'expérience de la conduite et donc de la diminution des risques
- D'une durée plus longue de formation et donc de pouvoir cristalliser des attitudes positives
- La réduction de la période du permis probatoire de 3 à 2 ans
- Un tarif préférentiel sur l'assurance « jeune conducteur »
- Un coût total de formation pas plus élevé qu'en apprentissage traditionnel
- Un taux de réussite à l'examen du permis de conduire plus important qu'en suivant la filière traditionnelle.
- Des rendez-vous pédagogiques en compagnie de l'accompagnateur

## CONDUITE SUPERVISEE

### Les avantages de la conduite supervisée

La conduite supervisée est recommandée pour les personnes manquant de confiance en elles et ayant dépassé la limite d'âge pour réaliser une conduite accompagnée (18 ans).

Elle permet un apprentissage moins « stressant » de la conduite. En effet, grâce à la conduite supervisée, vous avez la possibilité de conduire beaucoup plus d'heures avec un accompagnateur et d'améliorer vos acquis

La conduite supervisée a pour objectif de préparer à l'examen pratique du permis de conduire mais aussi d'augmenter le niveau de sécurité grâce à l'expérience acquise.

La conduite supervisée est plus souple que la conduite accompagnée car la période sur laquelle elle s'étale est moins longue que celle de la conduite accompagnée (3 mois au minimum, au lieu d'un an), et le nombre de kilomètres inférieur (1 000 au lieu de 3 000)

Votre sécurité est notre priorité

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

# AUGMENTE

## VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
PEUT VOUS PERMETTRE

# DE RÉDUIRE LE COÛT

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

## 2

DE VOTRE FORMATION

## 3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

# DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

# PEUT RÉDUIRE LE PRIX

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

## 4

## 5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE

# LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

# 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

## N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse autorisées

Autoroute	
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	
Autres routes	
Agglomération	

En savoir plus ?

[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



Ministère de l'Éducation Nationale

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

Ministère de la Justice

Ministère de l'Énergie

Ministère de l'Équipement

Ministère de l'Environnement

Ministère de l'Industrie

Ministère de l'Intérieur

## LA CONDUITE SUPERVISÉE

### À qui s'adresse cette formule ?

Cette formule a été créée pour les candidats :

- souhaitant acquérir, au-delà des heures de formation en école de conduite, une expérience de conduite
- avant échoué à l'épreuve du permis de conduire et souhaitant acquérir de l'expérience avant de se représenter. Elle permet ainsi de ne pas perdre la main en attendant une nouvelle date d'examen.

### Quand l'inscription est-elle possible ?

Pour s'inscrire à la conduite supervisée, il faut :

- être âgé de 18 ans et plus,
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Vous pouvez choisir ce cursus lors de votre première inscription à l'auto-école ou le rejoindre en milieu de parcours après un échec à l'épreuve pratique.

### Comment se déroule la conduite supervisée ?

Cette formule se déroule avec un accompagnateur sur un véhicule normal pendant au moins trois mois et sur 1 000 km minimum.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus :

- le premier avant de conduire avec l'accompagnateur lorsque l'enseignant estime que le candidat est prêt;
- le second au cours de la conduite supervisée.

### ATTENTION : La durée

du permis probatoire est celle de la filière classique, soit trois ans. Le candidat ne bénéficiera pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

# FINANCEMENTS POSSIBLES POUR PREPARER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

A – Auto Financement (conditions de paiement dans le contrat de formation)

B -Le Permis à un Euro par jour : un prêt à taux zéro



A destination des 15-25 ans. Il s'agit en réalité d'un prêt dont les intérêts financiers sont pris en charge par l'État.

Voici comment fonctionne le dispositif : un établissement financier vous avance l'argent, vous remboursez à hauteur de 30 euros par mois et l'Etat se charge de régler les intérêts liés à ce prêt.

C - Les bourses au permis de conduire

Si votre ville a intégré ce dispositif c'est elle **qui vous aide à financer votre permis**, si vos ressources et celles de votre famille ne vous permettent pas de vous auto-financer

Vous pouvez espérer **une aide allant de 50 à 80% du montant total de la formation**. (Voir les conditions avec la mairie de votre lieu de résidence)

D - Un coup de pouce du département ou de la région

Si vous ne trouvez pas l'appui financier souhaité auprès de votre commune de résidence, vous pouvez vous tourner vers une autre collectivité locale. De nombreux **conseils départementaux et régionaux** proposent notamment d'aider les jeunes à financer tout ou partie de leur formation à la conduite.

E - Des aides pour les demandeurs d'emploi

Pôle Emploi aide certains demandeurs d'emploi à passer leur permis pour accroître leur employabilité. (Il faut **remplir certains critères et déposer un dossier dans le Pôle emploi** dont vous dépendez)

**Les Missions locales** – Elles disposent de crédits pour donner un coup de pouce financier notamment dans le cadre d'un projet professionnel particulier. A chacune ses propres critères, il est parfois nécessaire d'avoir obtenu son code de la route au préalable.

**Financer son permis avec son CPF**

Depuis le 15 mars 2017, il est également possible de profiter de son **compte personnel de formation (CPF)** pour se faire financer tout ou partie de son permis de conduire. Il faut également remplir un certain nombre de conditions et choisir une auto-école agréée par le dispositif.